Réf. Farde e-Assemblées : 2681341

N° OJ : **44**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Sports.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 116.940,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 116.940,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76410 /33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 4.500,00 EUR à l'asbl A.M.A. Jeunesse Gym ;
2) 14.670,00 EUR à l'asbl Anneessens 25 ;
3) 18.450,00 EUR à l'asbl Association Sportif Brussels City ;
4) 6.100,00 EUR à l'asbl Atletico BXL ;
5) 1.600,00 EUR à l'association de fait Badminton Club "Les fous du Volant" ;
6) 12.000,00 EUR à l'asbl Basket Club "L'Eclair de Bruxelles" (BC Eclair) ;
7) 3.000,00 EUR à l'asbl Brussels Gay Sport (B.G.S) ;
8) 500,00 EUR à l'asbl Bruxelles Royal Yacht Club ;
9) 5.500,00 EUR à l'asbl Bruxelles Sport Attitude ;
10) 1.000,00 EUR à l'asbl Cercle Royal des Echecs de Bruxelles ;
11) 2.070,00 EUR à l'asbl Cercle Sportif HA.VI.2 Bruxelles ;
12) 250,00 EUR à l'asbl De Durvers ;
13) 2.400,00 EUR à l'asbl Entr'Aide des Marolles ;
14) 1.000,00 EUR à l'association de fait F.C Deaf Brussels ;
15) 5.600,00 EUR à l'asbl Koninklijke Sporting F.C. Haren ;
16) 10.000,00 EUR à l'asbl F.C. Suryoyés Bruxellois ;
17) 1.600,00 EUR à l'asbl Friend's Gym Bruxelles ;
18) 2.000,00 EUR à l'asbl Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien ;
19) 5.200,00 EUR à l'asbl Gym Sana ;
20) 2.900,00 EUR à l'asbl Judo Club Budo Bruxelles ;

21) 2.600,00 EUR à l'asbl Kwan ;
22) 1.600 ;00 EUR à l'asbl Les Lendemains de la Veille ;
23) 500,00 EUR à l'asbl Pétanque Club Cité Modèle ;
24) 1.000,00 EUR à l'association de fait Pétanque Club Communal ;
25) 2.600,00 EUR à l'asbl Réseau Santé Diabète Bruxelles ;
26) 4.000,00 EUR à l'asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles ;
27) 4.300,00 EUR à l'asbl Rugby Club Racing Jet de Bruxelles.

Annexes :